

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 4 au 17 décembre 2024

1 Actualités européennes

- [La Commission propose de nouvelles mesures pour renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire et renforcer l'application transfrontière de la législation contre les pratiques commerciales déloyales](#)
- [Emballages durables : le Conseil approuve de nouvelles règles visant à réduire les déchets et à accroître la réutilisation dans l'UE](#)
- [Législation sur la déforestation : l'accord du Parlement européen avec le Conseil donne un an de plus aux entreprises](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

27 janvier 2025	Conseil « Agriculture et pêche »	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
3 février 2025	Conseil européen	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes. Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- [Aides d'État dans le secteur de l'aviation – Lignes directrices de la Commission sur les aéroports et les compagnies aériennes \(révision\)](#)

Cette initiative vise à réviser les lignes directrices sur les aides d'État dans le secteur de l'aviation et à les aligner sur les objectifs du pacte vert, tout en préservant la connectivité et en soutenant la concurrence dans le secteur de l'aviation.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 5 mars 2025

4 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) 2021/2115 et (UE) 2021/2116

La Commission prévoit d'ajuster les règlements des plans stratégiques de la PAC pour résoudre des problèmes d'application, tout en préservant ses objectifs de transition vers une agriculture durable. Ces ajustements visent à réduire la charge administrative des agriculteurs, à offrir plus de flexibilité aux administrations nationales, à équilibrer conditionnalité et régimes écologiques volontaires, et à garantir la stabilité des plans stratégiques.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 23 décembre 2024

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer